

1817.

commandant a mis l'état-major de la milice du Bas-Canada sur le même pied de rations que les troupes régulières, en sorte qu'il a fallu en faire autant pour la milice du Haut-Canada. Il est à regretter que l'on n'ait pas adopté la mesure de suite afin de prévenir des réclamations restées en suspens; mais on a porté plus d'attention courtoise à la milice du Bas-Canada, et les gouverneurs administrant le gouvernement du Haut-Canada n'avaient pas le contrôle de moyens qui auraient dû aller de pair avec ceux du gouverneur du Bas-Canada. Si on hésite à obtempérer aux demandes, cela aura un très mauvais effet sur le peuple. Le changement n'était pas indispensablement nécessaire pour mettre en activité le zèle et la loyauté des miliciens, mais ils se croiront toujours sous le coup d'une injustice et seront jaloux de la distinction que l'on fait entre eux et leurs co-sujets du Bas-Canada. Il ne peut demander à la législature de combler la lacune; durant la guerre, elle a fait tout ce qu'elle pouvait; en temps de paix, elle a donné aux victimes la compensation d'une pension. Recommande que le commandant en chef des troupes reçoive instructions de remplir, à même l'extraordinaire de la guerre, les réquisitions de l'administrateur du gouvernement, assez pour éteindre ces réclamations, ce qu'il croit nécessaire pour maintenir le respect et la confiance du peuple. Page 143

Inclus. Rapport du conseil chargé d'examiner les réclamations de la milice. 147

Liste des ordres généraux concernant la milice, depuis le 20 mai 1812 jusqu'au 26 décembre 1814. 150

Suivent les ordres, donnés au complet. 152 à 171

28 avril,
York.

Gore à Bathurst (n° 58). Transmet requête de McGregor demandant des terres sur la rivière Credit réservées pour les Mississaugas; la réserve n'a pas rempli l'objet pour lequel elle avait été créée, car pendant la pêche du saumon les Américains tentent les indiens avec des spiritueux ardents auxquels ils ne peuvent résister. L'établissement par un monsieur comme McGregor réprimerait cet abus. Si la requête est reçue avec faveur, la remise devra d'abord être faite à la couronne et le bail accordé pour le bénéfice des indiens. 172

Incluse. Requête de McGregor demandant des terres sur la rivière Credit, ou ils élèveront des moulins, etc.; le paiement du bail serait appliqué au bénéfice des indiens; s'engage à ce que ses moulins ne nuisent pas à la pêche du saumon. 174

28 avril,
York.

Le même au même. Sur représentation de Buchanan, consul à New-York, il a reçu des émigrants d'Europe récemment arrivés à New-York et leur a réparti leurs terres, mais il n'a pas le pouvoir de leur accorder des provisions. Il a refusé d'en recevoir d'autres qui avaient résidé pendant quelque temps aux États-Unis, car quelques-uns des plus mauvais sujets de la province sont des gens de cette catégorie. Demande des instructions quant aux honoraires sur répartitions aux émigrants, à la demi-solde des officiers, etc. Buchanan fait des offres qu'il n'y a pas moyen de remplir. 177

8 mai,
York.

Gore à Bathurst. Envoie par McGregor, les lois adoptées, au nombre de dix. Observations sur les différentes lois. La dixième constitue la Banque du Haut-Canada en corporation. 181

Incluse. Liste des lois. 184

14 mai,
York.

Gore à Bathurst. Claus, fidéicommissaire des Six-Nations, a tiré les dividendes à partir du 1^{er} janvier. 187

20 mai,
York.

Le même au même. Remercie pour congé; les arrangements pour le gouvernement provisoire seront les mêmes que ceux qui se font dans la Nouvelle-Ecosse en semblable occasion. S'embarquera à Québec aussitôt qu'il pourra y arriver. 188

Inclus. Arrêté du Conseil portant que, en l'absence du lieutenant-gouverneur, l'administration sera confiée à l'officier militaire supérieur. 190